

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Bastien BLANCHARD (vice-président), Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Stéphane HILTY, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire MM. Yves Marie TRONO et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusés :	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE et MM. David BEDERT, Michel MOUTON et Philippe ROUX
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 2 novembre 2017	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Informations diverses.....	2
C. Rapports de commission	2
1. Rapport de la commission des finances – budget 2018.....	2
D. Proposition de l'Exécutif	3
1. Projet de délibération N°9-2017 : Ouverture d'un crédit de 178'600CHF pour le versement d'une contribution au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises	3
2. Délibération N°10-2017 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2018, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter	4
E. Communications du Conseil administratif	5
1. Informations diverses	5
a) Sirènes des ambulances françaises : réponse à une question de Mme de Raemy	5
b) Vin chaud offert par la Mairie dans le cadre du Calendrier de l'Avant	5
c) Création d'une nouvelle association, les Puces de Perly	6
F. Propositions individuelles et questions	8
a. Totem cassé.....	8
b. Ecopoint route de Base 92	8
c. Protection de candélabre abandonnée à Certoux	8
d. Feu central à faire réparer route de St-Julien	8
e. Fermeture du chemin du Cimetière	8
f. Utilisation de l'Espace 267 à midi avec les 8P par le GIAP	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- g. Retour du compteur de vitesse posé à la route de Certoux8
- h. Sécurité au Chemin du Relai.....9
- i. SDF à la Chapelle9

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs, MM. Christian Gorce et Yves Marie Trono, les membres du Secrétariat général.

Elle excuse les absences de Mmes Baudet, Blatter Barros Da Silva, Fernandez-Page et de MM. Bédert, Mouton et Roux.

Elle ouvre la séance à 20h05.

A. Adoption du procès-verbal ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 2 novembre 2017

Ces documents n'étant pas disponibles, la Présidente annonce qu'ils seront approuvés lors de la prochaine séance.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Marmite de l'Escalade

La Présidente rappelle cette tradition de la Marmite de l'Escalade partagée à l'issue du Conseil municipal de décembre.

C. Rapports de commission

1. Rapport de la commission des finances – budget 2018

M. Prina, président de la Commission, résume le rapport. Il fait remarquer que le bénéfice de CHF 400'000.- est principalement dû au produit des locations des logements et des surfaces commerciales du Centre de vie intergénérationnel, qui contribuent à 75% à ce résultat. Il faut espérer que ces espaces soient loués au 1^{er} janvier 2018.

M. Savigny signale que ces recettes n'existeront plus en 2019.

M. Prina renchérit que cela dépendra si ces locations sont affectées à une Fondation ou conservées à la commune.

M. Trono précise encore que le Conseil administratif a été prudent dans ses estimations de rentrée de revenus locatifs, en ne considérant pas encore le 100% de rentrée de loyers, même si sur ce point, les choses évoluent favorablement.

M. Prina annonce que la Commission recommande l'approbation du budget et attire l'attention sur le fait qu'en décembre, comme l'an passé, le Conseil aura accepté des amortissements complémentaires, qui permettront d'améliorer un petit peu plus encore la situation en 2018, avec un petit peu moins d'amortissements à faire et donc un petit peu moins de frais de fonctionnement.

M. Savigny ajoute encore que des documents complétés ont été remis aux Conseillers municipaux, incluant les comptes 2016. Même si cette année, l'introduction de MCH2 introduit des changements, sur beaucoup de positions, les comptes 2016 permet de compléter l'analyse comparative entre le budget 2018 avec les chiffres concrets de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

l'exercice 2016. Il rappelle que le vote du Conseil sur le budget 2018 porte sur les pages 24 à 26, voire 27, des documents présentés.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix le vote du rapport de la Commission.

Par douze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission des finances qui recommande d'accepter le projet de délibération N°10-2017 et d'approuver le budget de fonctionnement 2018 qui prévoit un excédent de CHF 418'303.-, ainsi que le budget d'investissements 2018 qui prévoit des investissements nets pour CHF 8'303'600.-.

D. Proposition de l'Exécutif

1. **Projet de délibération N°9-2017** : Ouverture d'un crédit de 178'600CHF pour le versement d'une contribution au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Personne ne demandant la parole, la Présidente procède à la lecture de la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE DU CRÉDIT DE 178'600CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit publique dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 12 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 178'600CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
 2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
 3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.*
 4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.*
2. **Délibération N°10-2017 : Approbation** du budget de fonctionnement annuel 2018, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

M. Delaude propose, au point 2, de modifier le verbe « fixer » par « maintenir » le taux de centime, pour favoriser la compréhension que ce taux n'a pas bougé.

M. Savigny accepte la modification.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lit la délibération puis la fait voter comme suit :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2018, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 11'189'650CHF aux charges et de 11'607'953CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 418'303CHF,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 418'303CHF et résultat extraordinaire de 0CHF,

Attendu que l'autofinancement s'élève à 1'854'903CHF,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 43 centimes,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 8'303'600CHF aux dépenses et de 0F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 8'303'600CHF,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'854'903CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 6'448'697CHF,

Vu le rapport de la commission des finances du 6 novembre 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 12 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de 11'189'650CHF aux charges et de 11'607'953CHF aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 418'303CHF. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 418'303CHF et résultat extraordinaire de 0CHF.*
- 2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2018 à 43 centimes.*
- 3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 0 centimes.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de 6'448'697CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

- a) Sirènes des ambulances françaises : réponse à une question de Mme de Raemy

M. Gorce rappelle le propos : les ambulances françaises, lorsqu'elles remontent la route de St-Julien, provoquent des nuisances sonores dont les habitants se sont plaints. Il informe que la commune a relayé ce mécontentement au Département cantonal, en donnant une liste des passages relevés, qui ont provoqué les plaintes des riverains, en demandant si ces passages correspondaient bien à des situations d'urgence. Le 20 septembre, ces plaintes ont été examinées lors d'une séance entre le Département cantonal et les autorités françaises. Les dates relevées ont été contrôlées et se sont avérées être toutes des transports d'urgence.

- b) Vin chaud offert par la Mairie dans le cadre du Calendrier de l'Avent

M. Trono annonce une bonne nouvelle également, et indique que la Mairie offrira un Vin chaud le jeudi 14 décembre 2017, à 18h30, dans le cadre du Calendrier de l'Avent.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Création d'une nouvelle association, les Puces de Perly

M. Trono poursuit avec une autre bonne nouvelle, qui est l'annonce de la création d'une nouvelle association, *les Puces de Perly*. Cette association sans but lucratif a pour but de donner une seconde vie aux objets utiles, objets décoratifs, meubles, vêtements et accessoires. Trois habitantes l'ont créée, Mmes Françoise Lamunière, Françoise Béguin et Corinne Jolivet. Il faut désigner un-e délégué-e communal-e à l'association.

M. Simon s'annonce comme candidat à la délégation, n'ayant pas encore eu cet honneur. Personne ne s'y opposant, il est remercié au nom de cette nouvelle association.

c) Engagement de deux collaboratrices à l'administration communale

M. Trono informe que la commune a engagé deux collaboratrices au sein de l'administration communale, pour repourvoir deux postes, l'un à 100% au secrétariat des Services Bâtiments et Infrastructure et Espaces verts et Environnement, suite à la démission de la titulaire, l'autre à 80% au Service de l'administration générale pour anticiper un départ à la retraite à la fin de cette année 2017. La commune a mis deux postes au concours cet été 2017.

La commune a reçu 70 candidatures pour le 1^{er} poste et 190 candidatures pour le second.

L'administration communale a instruit tous ces dossiers, aidée par un consultant externe, qui a apporté son appui pour l'analyse des postes, la rédaction du cahier des charges et l'analyse, sous forme de test RH des candidatures retenues, après un premier entretien. Un test de français a également été organisé à l'interne en second lieu.

Au terme de cette procédure, assez longue, la commune a procédé aux engagements de Mme Concetta Zarola au poste de Secrétaire des Services Bâtiments et Infrastructures et Espaces verts et Environnement, en date du 1^{er} novembre 2017. Pour information, Mme Zarola était déjà employée à la commune au titre de remplaçante de Mme Zoni, pendant son congé maternité, et qui est restée suite à l'annonce de la démission de cette dernière. M. Trono précise que Mme Zarola a cependant suivi l'entier du processus de sélection, son dossier étant l'un des 70 parvenus pour ce poste. En plus de compétences avérées en matière de secrétariat, Mme Zarola dispose d'une formation en informatique qui s'avère utile et intéressante pour la commune puisque nous voulons informatiser certains processus, comme la gestion des factures et du courrier.

Pour le Secrétariat de l'administration générale, en remplacement de Mme Mag Nouvelle, qui prend sa retraite à la fin de cette année, la commune a pu engager Mme Vaïna Lipari-Jan, qui bénéficie également de compétences avérées en matière de tenue de secrétariat administratif. Mme Lipari-Jan a également mis sur pied, à son dernier emploi, un processus de formulaire informatisé qui intéresse également la commune, puisque, à son poste, Mme Lipari-Jan est appelée à mettre en œuvre, entre autres, la numérisation du cimetière. Mme Lipari-Jan entrera en fonction le 2 janvier 2018.

M. Trono complète cette information en indiquant que Mme Zarola habite Thônex et Mme Lipari-Jan habite à Plan-les-Ouates. Des candidatures perlysiennes et certousiennes ont été considérées jusqu'au plus haut niveau de la sélection mais ont échoué aux tests de français et test RH.

M. Escher demande combien de personnes ont été convoquées pour des entretiens.

M. Nierlé répond que 8 personnes ont été convoquées pour les tests finaux RH : 5 pour l'administration et 3 pour le secrétariat technique.

M. Trono ajoute encore l'engagement d'une nouvelle patrouilleuse scolaire en la personne de Mme Mariella Lezzi. Elle est déjà opérationnelle, du fait de la disposition actuelle du nouveau carrefour devant la mairie et de la décision de maintenir une patrouilleuse devant la Chapelle. Ce renforcement entre dans une politique voulue et défendue de mobilité douce et de sécurisation des enfants lorsqu'ils se déplacent à pied sur la commune pour aller à l'école.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d) Convention de mutualisation des véhicules professionnels avec l'Etat de Genève

M. Gorce informe que la commune a signé une Convention de mutualisation des véhicules et des moyens mécaniques avec l'Etat de Genève, comme cinq autres communes genevoises. Ceci, dans un esprit d'économie et d'efficacité. Cette convention permet aux deux signataires d'emprunter du matériel ou de mutualiser l'achat de véhicules ou de matériel d'entretien de route, par exemple, à titre gratuit pour les emprunts. Toute une série de dispositions règle cette mutualisation. M. Gorce souligne que la pratique servira à faire des ajustements mais que, dans l'immédiat, il a paru intéressant de répondre à cette demande, dans la perspective d'efficacité et d'économies. M. Gorce informe qu'une sixième commune signera la convention prochainement et que trois autres communes s'y intéressent. Si neuf communes ont intéressées, d'autres communes pourraient suivre, la Ville de Genève mutualise aussi certaines choses avec l'Etat de Genève. Cette Convention sera rendue publique demain.

Comme M. Gaudin demande si la mutualisation est possible entre les communes ou non, M. Gorce répond que, pour l'instant, seul le sens commune-Etat et inversement est concerné par la Convention. Un catalogue des véhicules entrant dans la Convention sera élaboré par l'Etat et la commune. La demande provient de l'Etat, qui répondait à une recommandation de la Cour des Comptes. Ceci ne signifie pas que les communes ne peuvent pas mutualiser du matériel entre elles. C'est le cas pour les sapeurs-pompiers volontaires de la commune, qui partagent un véhicule – et bientôt des locaux, souligne M. Savigny - avec la Cie de Bardonnex.

e) Réponses aux questions individuelles (séance du Conseil municipal du 02.11.2017)

- Plantations au débouché de la sortie du 29, route de Certoux (D. Bédert): M. Gorce informe que le Service des Espaces verts enlèvera les fleurs à haute tige qui masquaient la visibilité et remplacera par de l'herbe. Il est impossible de trouver des fleurs qui resteraient à 20 cm de hauteur sans beaucoup d'entretien.
- Déchets et débris de verre sur le nouveau passage de la zone sportive vers la route de St-Julien (C. Blatter Barros da Silva): M. Gorce indique que le Service des Espaces verts, qui effectue le nettoyage quotidien de l'endroit, il n'y a pas davantage de déchets à cet endroit qu'à d'autres endroits de la zone et du préau. M. Gorce espère que le candélabre qui sera posé début 2018 aidera à limiter la présence de déchets.
- Etat « catastrophique » du revêtement de la patinoire synthétique (D. Bédert) : M. Trono informe que la commune a convoqué l'installateur de cette patinoire pour qu'il constate l'état « catastrophique », selon les termes de M. Bédert, de cette patinoire. L'installateur a relevé que la surface était dans un état normal au vu de l'utilisation en cours.
- Borne insuffisante sur la place de la Mairie (C. Blatter Barros da Silva): M. Trono relève qu'effectivement, certains véhicules passent à côté de la borne. Un arceau sera posé à gauche de la borne, à côté du feu de circulation qui règle la borne. L'espace sera réduit à 1m75, ce qui limitera le passage des voitures.
- Fuite d'eau d'une fontaine au village de Perly (R. Gisiger) : M. Trono informe qu'il est prévu de sabler toutes les fontaines du village, la fuite de cette fontaine sera réparée avant sa réouverture dans le cadre de ces travaux, au printemps.
- Eclairage et marquage au niveau du passage piétons du chemin du Relai (D. Bédert) : M. Trono indique que les marquages ont été commandés et seront posés dès que les conditions météorologiques le permettront. Un candélabre sera installé en vis-à-vis du premier.
- Feux poussoirs au carrefour Relai/route de St-Julien (S. Delaude) : M. Gorce signale que les lumières ont été changées.
- Feux clignotants au même endroit que ci-dessus (C. Cheyroux) : M. Gorce informe n'avoir pas bien compris le problème. M. Cheyroux précise qu'il s'agit des feux clignotants mis en place après 22 h. Un seul feu orange clignote, la potence placée au milieu du carrefour n'est pas allumée, contrairement à la journée.
- Mention « Eau potable » sur les fontaines de la commune (S. Delaude) : M. Gorce indique que la commune va demander aux SIG de poser des plaquettes « Eau potable » sur les fontaines de la commune qui déversent de l'eau potable. M. Delaude demande s'il n'est vraiment pas possible de mettre une plaquette

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

« Eau non potable » sur les fontaines qui ne sont pas potables. M. Gorce répond que ce n'est pas la règle. Plusieurs conseillers recommandent d'éviter de boire lorsqu'il n'y a rien d'écrit.

F. Propositions individuelles et questions

a. Totem cassé

M. Gaudin demande si les totems en verre sont chers à remplacer.

M. Trono demande ce qui est cher dans la vie.

M. Gaudin pense que les totems en fer, moins élégants, devraient être meilleur marché.

M. Trono précise qu'une plainte a été déposée puisque la cause de ce dégât n'est pas claire. Il sera remboursé par l'assurance à hauteur de son prix, dont M. Trono estime qu'il se monte, de mémoire, à CHF 5000.-.

M. Gaudin assure que l'esthétique de ce genre de totems l'interpelle plus que le prix.

b. Ecopoint route de Base 92

M. Gaudin signale que l'écopoint devant chez lui semble être opérationnel. Il demande si les copropriétés seront informées de la date à laquelle leurs conteneurs ne seront plus relevés et si la date est connue.

M. Gorce répond que la date n'est pas connue et qu'une information est prévue, comme est prévu le déploiement des poubelles vertes à Certoux. Il n'y aura pas d'arrêt de levées sans que les riverains soient informés.

c. Protection de candélabre abandonnée à Certoux

M. Simon signale qu'une protection de candélabre est abandonnée depuis quelques mois sur une parcelle en face du Passage des Chats à Certoux. Cette protection a été enlevée pour cause de travaux et n'a jamais été remise depuis.

d. Feu central à faire réparer route de St-Julien

M. Simon demande qu'on demande à l'Etat de s'activer à faire réparer ce feu central, route de St-Julien à la hauteur du chemin de la Mairie, qui a été abîmé à la suite d'un accident.

e. Fermeture du chemin du Cimetière

M. Simon demande si la barrière est posée.

M. Trono répond qu'elle va l'être incessamment.

f. Utilisation de l'Espace 267 le soir avec les 8P par le GIAP

M. Delaude se fait le porte-parole du GIAP, qui ne sait pas à qui adresser la demande suivante : peut-il utiliser l'Espace 267 avec les 8P le soir, pour les changer d'environnement et faire d'autres activités ? Les animatrices du GIAP constatent une baisse de fréquentation des 8P.

M. Gorce répond que la demande doit être adressée à la mairie, avec un projet complet pour qu'elle puisse être analysée.

g. Retour du compteur de vitesse posé à la route de Certoux

Mme de Raemy demande si la commune a un retour de ce compteur de vitesse.

M. Trono répond que celui-ci a été posé dans le cadre du bilan qui doit être fait après un an d'entrée en vigueur des modérations de vitesse. La commune n'a pas encore de retour.

M. Simon signale que ce compteur est toujours à la route de Certoux, mais de l'autre côté.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono estime qu'il pourrait donner quelques informations lors du prochain Conseil.

h. Sécurité au Chemin du Relai

M. Hilty revient sur le tronçon poste-chemin du Village. Comme il n'y a plus de trottoir, des problèmes de sécurité se posent. Il relève un problème de marquage car les places de parking sont d'un côté et de l'autre, il y a un petit espace où il suppose que c'est là qu'on souhaite que les gens passent. Le problème est que, lorsqu'on arrive au bout, il faut traverser de l'autre côté, ce qui n'est pas idéal. Il demande s'il est possible de faire les choses un peu différemment. L'autre problème qu'il soulève est que, lorsqu'il n'y a pas de voitures stationnées, les voitures passent tout droit. Il préconise que des bacs à fleurs soient posés, comme cela se fait ailleurs.

M. Trono répond que la question du petit passage provient du gabarit de la route, qui ne laisse pas d'autres possibilités. L'autre problème, des pots de fleurs, doit être réglementé car il est considéré que les grands pots de fleurs peuvent cacher un enfant qui surgirait, ce qui est dangereux. Il faut donc une autorisation.

M. Hilty estime que le danger est le même avec une voiture en stationnement.

M. Gorce intervient pour rappeler que la commune projette de prolonger le trottoir côté poste et de créer un trottoir traversant en parallèle de la route de Certoux, notamment pour freiner l'entrée dans le chemin du Relai.

M. Hilty signale l'absence d'éclairage.

M. Trono prend note.

i. SDF à la Chapelle

La Présidente signale la présence d'un SDF près de la crypte de la Chapelle. Il lui a été demandé de partir, ce qu'il a fait, mais il est de retour. Il a déposé son matériel à un endroit qui dérange. La Présidente demande si la commune est au courant.

M. Gorce répond que le Conseil administratif est informé de la situation et que la Police municipale a fait le nécessaire pour que ce monsieur parte. Une nouvelle intervention de la police a été requise après son retour. M. Gorce précise encore qu'une intervention sociale est sollicitée.

M. Trono demande si la paroisse fait quelque chose, car s'il y a bien une séparation Eglise-Etat, il se demande pourquoi ce serait toujours à l'Etat d'intervenir.

Avant de clore la séance, la Présidente, qui préside également la Commission sociale, invite les Conseillers municipaux disponibles à venir aider à la mise en place de la salle pour le repas de Noël des Aînés.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la séance à 21h10.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Vice-Président
Bastien Blanchard

Le Secrétaire
Jacques Nierlé